

Département de la Vendée

DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
de Saint Julien des Landes

Séance du 21 Décembre 2023

Date de la Convocation
15/12/2023

Nombre de conseillers

En exercice : 16
Présents : 10
Votants : 09

Votes

Pour : 09
Abstention : 0
Contre : 0

Date d’Affichage
26/12/2023

L’an deux mil vingt-trois, le vingt-et-un décembre, le Conseil Municipal légalement convoqué s’est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de M Joël BRET, Maire.

PRESENTS : BRET Joël, GUERINEAU Chantal, TESSIER Jean, PILLET Mireille, GILMAN Thierry, GODET Jean-Philippe, GUIMIER Loetitia, MIGNÉ Céline, GAUVRIT Carole, PILLET Aurélien

ABSENTS EXCUSES : REMAUD Nadia, BOURREAU Robert, BIDEAU Bruno, LAUNAY Jean-Michel, TESSIER Fabien, PATRON Gary

M. GODET Jean-Philippe, conseiller municipal a été élu secrétaire de séance et Madame Céline CAILLAUD, Directrice Générale des Services est nommée secrétaire auxiliaire.

Objet : ACQUISITION DE MODULAIRES A L’OGEC STE MARIE DE ST JULIEN DES LANDES

Mme Carole GAUVRIT, étant vice-présidente de l’OGEC, ne participe pas au débat et au vote

M. le Maire rappelle au conseil municipal que l’école Ste Marie de St Julien des Landes effectue des travaux de réhabilitation de leur bâtiment et que la commune s’est portée acquéreuse de leurs modulaires ; modulaires qui seront installés près du cimetière pour l’association « Chasse ».

Suite au à la réunion du conseil d’administration de l’OGEC, le prix de 12 000€ TTC a été fixé par les membres. Il est également indiqué que les modulaires devront être enlevés, si possible, entre le 14 et 22 janvier 2024.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE :

- **ACCEPTE** l’achat des modulaires pour le prix de 12 000€ TTC,
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tout acte s’afférent au dossier.

Au registre sont les signatures.
Fait et délibéré, les jours, mois, an que ci-dessus

Le Maire
Joël BRET



Le secrétaire de séance
Jean-Philippe GODET

Séance du 21 Décembre 2023

Date de la Convocation
15/12/2023

Nombre de conseillers
En exercice : 16
Présents : 10
Votants : 10

Votes
Pour : 10
Abstention : 0
Contre : 0

Date d'Affichage
26/12/2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-et-un décembre, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de M Joël BRET, Maire.

PRESENTS : BRET Joël, GUERINEAU Chantal, TESSIER Jean, PILLET Mireille, GILMAN Thierry, GODET Jean-Philippe, GUIMIER Loetitia, MIGNÉ Céline, GAUVRIT Carole, PILLET Aurélien

ABSENTS EXCUSES : REMAUD Nadia, BOURREAU Robert, BIDEAU Bruno, LAUNAY Jean-Michel, TESSIER Fabien, PATRON Gary

M. GODET Jean-Philippe, conseiller municipal a été élu secrétaire de séance et Madame Céline CAILLAUD, Directrice Générale des Services est nommée secrétaire auxiliaire.

Objet : ACCORD CADRE A BON DE COMMANDE POUR LA FOURNITURE DE VÊTEMENTS DE TRAVAIL ET EPI : AUTORISATION DE SIGNATURE DU MARCHÉ

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment les articles L.5211-9 et L 5211-10,

Vu la réglementation sur les marchés publics, et plus particulièrement l'article R2123-1, 1° du Code de la Commande Publique concernant la procédure adaptée, et les articles L.2113-6 et L.2113-7 régissant les groupements de commandes,

M. le Maire expose au conseil communautaire qu'une consultation a été réalisée en groupement de commandes et en procédure adaptée pour conclure un accord-cadre à bons de commandes pour « la fourniture de vêtements de travail et équipements de protection individuelle ».

Ce groupement de commande est constitué de la Communauté de Communes du Pays des Achards et des communes de Martinet, Nieul-le-Dolent, Sainte-Flaive-des-Loups, Saint-Georges-de-Pointindoux, Beaulieu-sous-la-Roche, Saint-Julien-des-Landes.

L'accord-cadre est passé pour une durée de 18 mois, renouvelable une fois pour 18 mois et une fois pour 12 mois (maximum 4 ans).

Le marché est divisé en deux lots :

- Lot n°1 : Vêtements et équipements de protection individuelle pour les services techniques,
- Lot n°2 : Vêtements et équipements de protection individuelle pour le pôle Enfance-Jeunesse.

Le lot n° 1 concerne les membres du groupement suivant :

Communauté de Communes du Pays des Achards,

- Commune de Nieul-le-Dolent,
- Commune de Sainte-Flaive-des-Loups,
- Commune de Saint-Julien-des-Landes,
- Commune de Beaulieu-sous-la-Roche,
- Commune de Saint-Georges-de-Pointindoux,
- Commune de Martinet.

Le lot n° 2 concerne uniquement la Communauté de Communes du Pays des Achards.

Considérant le tableau d'analyse des offres fait par la communauté de communes du Pays des Achards, coordinateur du groupement, M. le Maire propose au conseil municipal d'attribuer le marché comme suit :

Lot n° 1 : Vêtements et équipements de protection individuelle pour les services techniques à la société ACTUEL VET – 6 rue Léonard de Vinci – 17440 AYTRE pour une durée de 18 mois, renouvelable une fois pour 18 mois

et une fois pour 12 mois.

Le montant maximum de dépenses pour la commune de St Julien des Landes est fixé à 13 500 € HT pour la totalité de l'accord-cadre (5 000 € HT + 5 000 € HT + 3 500 € HT).

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE :

- **ATTRIBUE** l'accord-cadre à bon de commande pour la fourniture des vêtements de travail et EPI à la Sté ACTUEL VET pour un montant de 13 500€ HT (lot n°1)
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tout acte s'afférent au dossier.

Au registre sont les signatures.

Fait et délibéré, les jours, mois, an que ci-dessus

Le Maire
Joël BRET



Le secrétaire de séance
Jean-Philippe GODET

A blue ink signature of Jean-Philippe Godet.

Département de la Vendée

DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
 de Saint Julien des Landes

Séance du 21 Décembre 2023

Date de la Convocation
 15/12/2023

Nombre de conseillers
 En exercice : 16
 Présents : 10
 Votants : 10

Votes
 Pour : 10
 Abstention : 0
 Contre : 0

Date d’Affichage
 26/12/2023

L’an deux mil vingt-trois, le vingt-et-un décembre, le Conseil Municipal légalement convoqué s’est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de M Joël BRET, Maire.

PRESENTS : BRET Joël, GUERINEAU Chantal, TESSIER Jean, PILLET Mireille, GILMAN Thierry, GODET Jean-Philippe, GUIMIER Loetitia, MIGNÉ Céline, GAUVRIT Carole, PILLET Aurélien

ABSENTS EXCUSES : REMAUD Nadia, BOURREAU Robert, BIDEAU Bruno, LAUNAY Jean-Michel, TESSIER Fabien, PATRON Gary

M. GODET Jean-Philippe, conseiller municipal a été élu secrétaire de séance et Madame Céline CAILLAUD, Directrice Générale des Services est nommée secrétaire auxiliaire.

Objet : LIGNE DE TRESORERIE - OUVERTURE

Compte tenu des besoins de trésorerie et dans l’attente des versements de subventions liées aux travaux de construction de la médiathèque et du versement du FCTVA, M. le Maire propose de souscrire une ligne de trésorerie d’un montant de 200 000.00€ destinée à faciliter l’exécution du budget annuel.

M. le Maire présente au Conseil Municipal les propositions reçues.

| | CREDIT MUTUEL | CREDIT AGRICOLE | LA BANQUE POSTALE | CAISSE D’EPARGNE |
|-------------------------------|--|---|---|--|
| Montant accordé | 200 000.00€ | 200 000.00€ | 189 000.00€ | 200 000.00€ |
| Durée | 12 mois | 12 mois | 12 mois | 12 mois |
| Taux | 3.925% + marge associée de 0.75% = 4.675% | 3.97% + marge associée de 0.68% = 4.65% | Taux variable : 3.90% + marge associées de 1.49% = 5.39% Taux fixe : 5.16% | 3.835% + marge associée de 0.54€ = 4.375% |
| Mobilisation | En une fois ou par tranches minimales de 10% | Pas de montant de minimal | Pas d’information | Pas de montant minimum |
| Commission d’engagement | Néant | 0.15% l’an à la mise en place | Pas d’information | Pas d’information |
| Commission de non utilisation | Néant | Néant | Pas d’information | 0.10% de la différence entre le montant de la LTI et l’encours quotidien moyen – Périodicité trimestrielle |
| Frais de dossier | 200.00€ | 160.00€ | Pas d’information | 200.00€ |

Paraphe

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE :

- **D'ACCEPTER** la proposition du Crédit Mutuel présentée ci-dessus pour un montant de 200 000.00€ telle que la demande avait été effectuée
- **DE PRENDRE L'ENGAGEMENT :**
 - d'utiliser ce concours pour faciliter l'exécution du budget annuel,
 - d'affecter les ressources procurées par ce concours, suivant leur destination et les règles d'affectation budgétaire,
 - pendant toute la durée de l'ouverture de crédit de créer et de mettre en recouvrement en tant que de besoin, les impositions nécessaires pour assurer le paiement des intérêts et le remboursement des fonds utilisés.
- **DE CONFERER**, en tant que de besoin, toutes délégations utiles à M. le Maire de la Commune pour la réalisation de ce concours, la signature du contrat à passer avec l'établissement prêteur et l'acceptation de toutes les conditions qui y sont insérées.

Au registre sont les signatures.
Fait et délibéré, les jours, mois, an que ci-dessus

**Le Maire
Joël BRET**



**Le secrétaire de séance
Jean-Philippe GODET**

A blue ink signature of Jean-Philippe Godet.

Département de la Vendée

DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
de Saint Julien des Landes

Séance du 21 Décembre 2023

Date de la Convocation
15/12/2023

Nombre de conseillers
En exercice : 16
Présents : 10
Votants : 10

Votes
Pour : 10
Abstention : 0
Contre : 0

Date d'Affichage
26/12/2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-et-un décembre, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de M Joël BRET, Maire.

PRESENTS : BRET Joël, GUERINEAU Chantal, TESSIER Jean, PILLET Mireille, GILMAN Thierry, GODET Jean-Philippe, GUIMIER Loetitia, MIGNÉ Céline, GAUVRIT Carole, PILLET Aurélien

ABSENTS EXCUSES : REMAUD Nadia, BOURREAU Robert, BIDEAU Bruno, LAUNAY Jean-Michel, TESSIER Fabien, PATRON Gary

M. GODET Jean-Philippe, conseiller municipal a été élu secrétaire de séance et Madame Céline CAILLAUD, Directrice Générale des Services est nommée secrétaire auxiliaire.

Objet : SUBVENTION DU BUDGET COMMUNAL AU BUDGET CCAS

Il est proposé au conseil municipal d'attribuer une subvention d'équilibre au budget CCAS de Saint Julien des Landes à hauteur de 6 343.00€.

Ce montant est calculé en fonction du reste à charge du repas des aînés, des aides versés exceptionnellement et du reste à charge sur le logement n°2.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE :

- **DECIDE** d'attribuer une subvention au budget CCAS de Saint Julien des Landes à hauteur de 6 343.00€, DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au chapitre 65 du budget primitif 2023 du budget principal,

Au registre sont les signatures.
Fait et délibéré, les jours, mois, an que ci-dessus

Le Maire
Joël BRET



Le secrétaire de séance
Jean-Philippe GODET

Département de la Vendée

DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
 de Saint Julien des Landes

Séance du 21 Décembre 2023

Date de la Convocation
 15/12/2023

Nombre de conseillers

En exercice : 16
 Présents : 10
 Votants : 10

Votes

Pour : 10
 Abstention : 0
 Contre : 0

Date d’Affichage
 26/12/2023

L’an deux mil vingt-trois, le vingt-et-un décembre, le Conseil Municipal légalement convoqué s’est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de M Joël BRET, Maire.

PRESENTS : BRET Joël, GUERINEAU Chantal, TESSIER Jean, PILLET Mireille, GILMAN Thierry, GODET Jean-Philippe, GUIMIER Loetitia, MIGNÉ Céline, GAUVRIT Carole, PILLET Aurélien

ABSENTS EXCUSES : REMAUD Nadia, BOURREAU Robert, BIDEAU Bruno, LAUNAY Jean-Michel, TESSIER Fabien, PATRON Gary

M. GODET Jean-Philippe, conseiller municipal a été élu secrétaire de séance et Madame Céline CAILLAUD, Directrice Générale des Services est nommée secrétaire auxiliaire.

Objet : AUTORISATION FAITE A M. LE MAIRE D’ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER LES DEPENSES D’INVESTISSEMENT PAR ANTICIPATION SUR LE VOTE DU BUDGET 2024

L’article L1612-1 du CGT prévoit que « jusqu’à l’adoption du budget, l’exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l’organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d’investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l’exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette », hors chapitres 16, 001 et restes à réaliser.

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal le budget d’investissement 2023 et propose l’ouverture des crédits suivants :

| Chapitre | RAR 2022 | Nouveaux Crédits votés au BP 2023 | Crédits ouverts au titre des DM votées en 2023 | Montant total ouvert en 2023 | Crédits pouvant être ouvert au titre de l’article L1612-1 CGCT | Proposition |
|---------------------------|-------------|-----------------------------------|--|------------------------------|--|-------------|
| Chap.204 | 41 511.00€ | 1 489.00€ | - | 1 489.00€ | 372.25€ | 350.00€ |
| Chap.21 | 36 695.98€ | 287 904.02€ | 6 730.00€ | 294 634.02€ | 73 658.51€ | 50 000.00€ |
| Chap.23 | 565 439.22€ | 741 693.93 | - | 741 693.93€ | 185 423.48€ | 50 000.00€ |
| Opération n°10 - ST | | 12 500.00€ | - | 12 500.00€ | 3 125.00€ | 1 500.00€ |
| Opération n°11 - Voirie | | 92 000.00€ | 10 300.00€ | 102 300.00€ | 25 575.00€ | - |
| Opération n°12 - Resistub | | 312 300.00€ | - | 312 300.00€ | 78 075.00€ | 10 000.00€ |

Paraphe

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

- **OUVRE** les crédits budgétaires dans l'attente du vote du budget primitif 2024, tel que présenté ci-dessus
- **AUTORISE** M. le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissements jusqu'à l'adoption du budgets primitif 2024.

Au registre sont les signatures.
Fait et délibéré, les jours, mois, an que ci-dessus

Le Maire
Joël BRET



Le secrétaire de séance
Jean-Philippe GODET

A blue ink signature, likely belonging to Jean-Philippe Godet, is written in a cursive style.

Département de la Vendée

DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
 de Saint Julien des Landes

Séance du 21 Décembre 2023
Date de la Convocation
 15/12/2023

Nombre de conseillers

En exercice : 16

Présents : 10

Votants : 10

Votes

Pour : 10

Abstention : 0

Contre : 0

Date d'Affichage

26/12/2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-et-un décembre, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de M Joël BRET, Maire.

PRESENTS : BRET Joël, GUERINEAU Chantal, TESSIER Jean, PILLET Mireille, GILMAN Thierry, GODET Jean-Philippe, GUIMIER Loetitia, MIGNÉ Céline, GAUVRIT Carole, PILLET Aurélien

ABSENTS EXCUSES : REMAUD Nadia, BOURREAU Robert, BIDEAU Bruno, LAUNAY Jean-Michel, TESSIER Fabien, PATRON Gary

M. GODET Jean-Philippe, conseiller municipal a été élu secrétaire de séance et Madame Céline CAILLAUD, Directrice Générale des Services est nommée secrétaire auxiliaire.

Objet : AMENAGEMENT DE LIAISONS DOUCES : DEMANDE DE DOTATION AUPRES DE L'ETAT (DETR/DSIL 2024)

M. le Maire propose de déposer une demande de subvention pour l'aménagement des liaisons douces dans le cadre du programme DETRE-DSIL 2024.

Ce programme est potentiellement subventionnable. En effet le développement d'infrastructures en faveur de la mobilité fait partie des opérations prioritaires fixées par l'Etat.

M. le Maire présente le plan de financement :

| DEPENSES | | RECETTES | |
|--------------------------|---------------------|------------------------|--------------------|
| Désignation | Montant HT | Désignation | Montant |
| Maillage liaisons douces | 366 819.20€ | DETR-DSIL 2024 : 40% | 146 727.68€ |
| | | Fonds Verts 2024 : 40% | 146 727.68€ |
| | | Auto-financement | 73 363.84€ |
| TOTAL | 366 819.20 € | | 366 819.20€ |

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE :

- **DECIDE** de déposer une demande de dotation auprès de l'Etat dans le cadre du programme DETR-DSIL 2024 pour l'aménagement de liaisons douces
- **VALIDE** le plan de financement présenté ci-dessus
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tout acte s'afférant au dossier.

Au registre sont les signatures.
 Fait et délibéré, les jours, mois, an que ci-dessus

Le Maire
 Joël BRET



Le secrétaire de séance
 Jean-Philippe GODET



Paraphe

Département de la Vendée

DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
de Saint Julien des Landes

Séance du 21 Décembre 2023

Date de la Convocation
15/12/2023

Nombre de conseillers
En exercice : 16
Présents : 10
Votants : 10

Votes
Pour : 10
Abstention : 0
Contre : 0

Date d'Affichage
26/12/2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-et-un décembre, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de M Joël BRET, Maire.

PRESENTS : BRET Joël, GUERINEAU Chantal, TESSIER Jean, PILLET Mireille, GILMAN Thierry, GODET Jean-Philippe, GUIMIER Loetitia, MIGNÉ Céline, GAUVRIT Carole, PILLET Aurélien

ABSENTS EXCUSES : REMAUD Nadia, BOURREAU Robert, BIDEAU Bruno, LAUNAY Jean-Michel, TESSIER Fabien, PATRON Gary

M. GODET Jean-Philippe, conseiller municipal a été élu secrétaire de séance et Madame Céline CAILLAUD, Directrice Générale des Services est nommée secrétaire auxiliaire.

Objet : AMENAGEMENT DE LIAISONS DOUCES : DEMANDE DE DOTATION AUPRES DE L'ETAT (FONDS VERT)

M. le Maire propose de déposer une demande de subvention pour l'aménagement des liaisons douces dans le cadre du programme Fonds Vert 2024.

Ce programme est potentiellement subventionnable. En effet le développement des mobilités durables en zones rurales fait partie des opérations prioritaires fixées par l'Etat (axe 3 – Cadre de Vie).

M. le Maire présente le plan de financement :

| DEPENSES | | RECETTES | |
|--------------------------|---------------------|------------------------|--------------------|
| Désignation | Montant HT | Désignation | Montant |
| Maillage liaisons douces | 366 819.20€ | DETR-DSIL 2024 : 40% | 146 727.68€ |
| | | Fonds Verts 2024 : 40% | 146 727.68€ |
| | | Auto-financement | 73 363.84€ |
| TOTAL | 366 819.20 € | | 366 819.20€ |

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE :

- **DECIDE** de déposer une demande de dotation auprès de l'Etat dans le cadre du programme Fonds Vert 2024 pour l'aménagement de liaisons douces
- **VALIDE** le plan de financement présenté ci-dessous
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tout acte s'afférent au dossier.

Au registre sont les signatures.
Fait et délibéré, les jours, mois, an que ci-dessus

Le Maire
Joël BRET



Le secrétaire de séance
Jean-Philippe GODET

Paraphe

Département de la Vendée

DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
 de Saint Julien des Landes

Séance du 21 Décembre 2023
Date de la Convocation
 15/12/2023

Nombre de conseillers

En exercice : 16

Présents : 10

Votants : 10

Votes

Pour : 10

Abstention : 0

Contre : 0

Date d'Affichage

26/12/2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-et-un décembre, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de M Joël BRET, Maire.

PRESENTS : BRET Joël, GUERINEAU Chantal, TESSIER Jean, PILLET Mireille, GILMAN Thierry, GODET Jean-Philippe, GUIMIER Loetitia, MIGNÉ Céline, GAUVRIT Carole, PILLET Aurélien

ABSENTS EXCUSES : REMAUD Nadia, BOURREAU Robert, BIDEAU Bruno, LAUNAY Jean-Michel, TESSIER Fabien, PATRON Gary

M. GODET Jean-Philippe, conseiller municipal a été élu secrétaire de séance et Madame Céline CAILLAUD, Directrice Générale des Services est nommée secrétaire auxiliaire.

Objet : RELAMPING DE LA SALLE DE TENNIS ET SALLE OMNISPORTS : DEMANDE DE DOTATION AUPRES DE L'ETAT (FONDS VERT)

M. le Maire présente le chiffrage pour le relamping de la salle de tennis et de la salle omnisports.

Ce programme est potentiellement subventionnable par l'Etat dans le cadre du programme Fonds Vert 2024. En effet la transition énergétique fait partie des opérations prioritaires fixées par l'Etat (axe 1).

M. le Maire présente le plan de financement :

| DEPENSES | | RECETTES | |
|----------------------------|--------------------|-----------------------|-------------------|
| Désignation | Montant HT | Désignation | Montant |
| Relamping salle de tennis | 13 961.07€ | Fonds Vert 2024 : 60% | 19 823.90€ |
| Relamping salle omnisports | 19 078.77€ | | |
| | | Auto-financement | 13 215.94€ |
| TOTAL | 33 039.84 € | | 33 039.84€ |

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE :

- **DECIDE** de déposer une demande de dotation auprès de l'Etat dans le cadre du programme Fonds Vert 2024 pour le relamping des salles de tennis et omnisports
- **VALIDE** le plan de financement présenté ci-dessous
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tout acte s'afférent au dossier.

Au registre sont les signatures.
 Fait et délibéré, les jours, mois, an que ci-dessus

Le Maire
 Joël BRET



Le secrétaire de séance
 Jean-Philippe GODET



Paraphe

Département de la Vendée

DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
de Saint Julien des Landes

Séance du 21 Décembre 2023

Date de la Convocation
15/12/2023

Nombre de conseillers

En exercice : 16
Présents : 10
Votants : 10

Votes

Pour : 10
Abstention : 0
Contre : 0

Date d’Affichage
26/12/2023

L’an deux mil vingt-trois, le vingt-et-un décembre, le Conseil Municipal légalement convoqué s’est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de M Joël BRET, Maire.

PRESENTS : BRET Joël, GUERINEAU Chantal, TESSIER Jean, PILLET Mireille, GILMAN Thierry, GODET Jean-Philippe, GUIMIER Loetitia, MIGNÉ Céline, GAUVRIT Carole, PILLET Aurélien

ABSENTS EXCUSES : REMAUD Nadia, BOURREAU Robert, BIDEAU Bruno, LAUNAY Jean-Michel, TESSIER Fabien, PATRON Gary

M. GODET Jean-Philippe, conseiller municipal a été élu secrétaire de séance et Madame Céline CAILLAUD, Directrice Générale des Services est nommée secrétaire auxiliaire.

Objet : ADHESION AU SERVICE DE PRESTATION PAIE PROPOSE PAR LE CENTRE DE GESTION DE LA VENDEE : SIGNATURE DE LA CONVENTION

M. le Maire informe le Conseil Municipal que depuis 2011, la communauté de communes du Pays des Achards prend en charge financièrement la prestation paie assurée par le Centre de Gestion de la Vendée pour l’ensemble des communes.

Depuis 2021, la communauté de communes effectue directement ses paies et ne fait donc plus appel au service « prestation paie » mais continue à prendre en charge financièrement le service au nom des communes.

Lors du bureau communautaire du 18 octobre dernier, il a été décidé que cette dépense revienne aux communes directement.

M. le Maire présente la convention avec le Centre de Gestion de la Vendée, conclue pour une durée de 1 an renouvelable annuellement par tacite reconduction dans la limite du 31 décembre 2028.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L’UNANIMITE :

- **APPROUVE** la convention d’adhésion au service « Prestation paie » du Centre de Gestion de la Vendée
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tout acte s’afférent au dossier.

Au registre sont les signatures.
Fait et délibéré, les jours, mois, an que ci-dessus

Le Maire
Joël BRET



Le secrétaire de séance
Jean-Philippe GODET

Paraphe

Département de la Vendée

DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
de Saint Julien des Landes

Séance du 21 Décembre 2023

Date de la Convocation
15/12/2023

Nombre de conseillers

En exercice : 16
Présents : 10
Votants : 10

Votes

Pour : 10
Abstention : 0
Contre : 0

Date d’Affichage
26/12/2023

L’an deux mil vingt-trois, le vingt-et-un décembre, le Conseil Municipal légalement convoqué s’est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de M Joël BRET, Maire.

PRESENTS : BRET Joël, GUERINEAU Chantal, TESSIER Jean, PILLET Mireille, GILMAN Thierry, GODET Jean-Philippe, GUIMIER Loetitia, MIGNÉ Céline, GAUVRIT Carole, PILLET Aurélien

ABSENTS EXCUSES : REMAUD Nadia, BOURREAU Robert, BIDEAU Bruno, LAUNAY Jean-Michel, TESSIER Fabien, PATRON Gary

M. GODET Jean-Philippe, conseiller municipal a été élu secrétaire de séance et Madame Céline CAILLAUD, Directrice Générale des Services est nommée secrétaire auxiliaire.

Objet : CREATION d’EMPLOI SAISONNIER ET D’EMPLOI POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D’ACTIVITE – ANNEE 2024

M. le Maire expose au Conseil Municipal les difficultés rencontrées, tant administratives qu’en termes de gestion du personnel, pour assurer le bon fonctionnement des services ou en cas de certains événements.

La loi du 26 janvier 1984 relative au Statut de la Fonction Publique Territoriale permet aux collectivités d’avoir recours à des emplois contractuels : il est ainsi possible de créer un emploi saisonnier pour une durée de 6 mois sur une période de 12 mois. Les agents ainsi recrutés ne peuvent travailler que 6 mois maximum sur 12 au sein de la collectivité. De même, il est possible de créer un emploi pour accroissement temporaire d’activité d’une durée de 12 mois maximum sur 18 mois consécutifs.

M. le Maire précise à l’Assemblée que ces postes seront pourvus en fonction des besoins rencontrés par les services communaux, ce qui signifie **qu’ils peuvent rester non pourvus**. L’affectation de ce personnel pourra se faire indistinctement sur les différents services de la commune (administratif, technique, entretien).

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L’UNANIMITE :

- **DE CREER** 2 postes saisonniers d’adjoint administratif ou technique territorial pour une durée de six mois sur une période de 12 mois, pour l’année 2024,
- **DE CREER** 2 postes pour accroissement temporaire d’activité d’adjoint administratif ou technique territorial pour une durée de 12 mois sur une période de 18 mois, pour l’année 2024,
- **PRECISE** que M. le Maire mettra en œuvre les modalités de recrutement correspondantes aux besoins rencontrés,

Paraphe

- **AUTORISE M. le Maire à signer les contrats de ces différents postes et tous documents relatifs à l'exécution de la présente délibération.**

Au registre sont les signatures.

Fait et délibéré, les jours, mois, an que ci-dessus

**Le Maire
Joël BRET**



**Le secrétaire de séance
Jean-Philippe GODET**

A blue ink signature, likely belonging to Jean-Philippe Godet, is written on the page.

Département de la Vendée

DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
de Saint Julien des Landes

Séance du 21 Décembre 2023

Date de la Convocation
15/12/2023

Nombre de conseillers

En exercice : 16

Présents : 10

Votants : 10

Votes

Pour : 10

Abstention : 0

Contre : 0

Date d'Affichage

26/12/2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-et-un décembre, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de M Joël BRET, Maire.

PRESENTS : BRET Joël, GUERINEAU Chantal, TESSIER Jean, PILLET Mireille, GILMAN Thierry, GODET Jean-Philippe, GUIMIER Loetitia, MIGNÉ Céline, GAUVRIT Carole, PILLET Aurélien

ABSENTS EXCUSES : REMAUD Nadia, BOURREAU Robert, BIDEAU Bruno, LAUNAY Jean-Michel, TESSIER Fabien, PATRON Gary

M. GODET Jean-Philippe, conseiller municipal a été élu secrétaire de séance et Madame Céline CAILLAUD, Directrice Générale des Services est nommée secrétaire auxiliaire.

Objet : AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE MISE A DISPONIBILITE DE MME PEREDO AMELIE ENTRE LA COMMUNE DE ST JULIEN DES LANDES ET LA COMMUNE DE BEAULIEU SOUS LA ROCHE

Une convention en date du 13 mars a été établie entre la commune de St Julien des Landes et la commune de Beaulieu-sous-la-Roche pour définir les modalités de mise à disposition de Mme PEREDO Amélie, agent en charge de la comptabilité.

La commune de Beaulieu-sous-la-Roche a demandé une augmentation du temps de mise à disposition de Mme PEREDO de 30% à 40%.

M. le Maire propose d'accepter la demande de la commune de Beaulieu-sous-la-Roche.

Le temps de Mme PEREDO serait décomposé :

- 50% commune de St Julien des Landes
- 40% commune de Beaulieu sous la Roche
- 10% commune de Martinet

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE :

- **ACCEPTE** l'avenant n°1 à la convention de mise à disponibilité de Mme PEREDO Amélie entre la commune de St Julien des Landes et la commune de Beaulieu sous la Roche,
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tout acte s'afférent au dossier.

Au registre sont les signatures.
Fait et délibéré, les jours, mois, an que ci-dessus

Le Maire
Joël BRET



Le secrétaire de séance
Jean-Philippe GODET

Paraphe

